

Droit de réponse 3 conseillers municipaux d'opposition à Audenge entre 2014 (voire 2008 pour certains) et 2020 ont **demandé un droit de réponse aux allégations de X. Davias, correspondant à la Dépêche du Bassin**, qui dans son article du 10 juillet intitulé : "la vie politique ne sera plus un long fleuve tranquille" attaque par un : "après 6 années de mandat sans réelle opposition...", balayant d'un revers de main 6 années de travail (et 6 ans de présence au conseil municipal pour certains entre 2008 et 2014). **L'investissement d'un conseiller ne se résume pas à faire acte de présence aux CM !** Nous déplorons un manque de respect, d'impartialité et de professionnalisme. X. Davias semble ignorer que nous avons, entre autre, **fait annuler les élections municipales de 2014 au Tribunal Administratif**, excusez-nous du peu... Sans faire la liste de nos actions, on peut parler des arbres sauvés par une alerte au Préfet pour interdire projet de construction en forêt ou des courriers à la CADA pour obtenir des documents que N. Le Yondre refuse de communiquer à propos de l'exorbitante caution de 650 000 € accordée à une personne au passé houleux à qui elle avait donné la gestion du camping... Notre volonté de boycotter les conseils municipaux ne signifie pas que nous n'existions pas, c'est même exactement le contraire. C'est justement là, (puisque'il en est question dans l'article de M. Davias), un cas de "désobéissance

civile" car nous dénoncions, par notre refus, **la répartition des sièges qui n'est absolument pas représentative du vote des citoyens**. En effet, bien qu'ayant obtenu près de 48% des voix, nous n'avions que 6 sièges de conseillers contre 23 pour la majorité. Le calcul à la proportionnelle donne plein pouvoir à la majorité en CM, sans réelle opposition effectivement et cela ne changera pas avec ce mandat, c'est juste la loi qui l'impose ! On constate d'ailleurs qu'après ces élections municipales, des candidats battus (la Teste par exemple) n'iront pas au conseil. De même, **NLY n'a pas siégé jusqu'à la fin du mandat lorsqu'elle s'est trouvée en opposition à Arès !** En toute honnêteté, qui peut croire que notre présence au CM aurait servi les Audengeois dans de telles conditions ? Comment espérer convaincre 10 conseillers et adjoints de voter contre leur camp, **surtout à Audenge où tous votent toujours "pour" sans jamais débattre de rien ?** Nous avons choisi des moyens plus efficaces et plus dignes pour représenter nos électeurs car nous exposer publiquement aux sarcasmes de la maire n'est pas notre vocation première, n'en déplaise à ceux qui auraient aimé voir un remake des guignols de l'info ! **Ceux qui font mine d'ignorer notre investissement sont vraiment d'une grande mauvaise foi !** Par ailleurs, notre journal "le Lavoir" était et sera distribué par nos soins dans 4000 boîtes aux lettres. **NS**

Ça grogne à l'école On a pu lire de nombreux commentaires dans le groupe "tu sais que tu viens d'Audenge quand ..." (Facebook), voici un extrait de ce florilège : *"On ne peut pas stationner (...). 647 élèves en primaire c'est trop (...). Il vaudrait mieux construire une autre école au lieu d'accorder des permis de construire pour des bâtiments de promoteurs immo-*

biliers (...). On demande une nouvelle école depuis 15 ans mais cela ne semble pas être la priorité de nos élus (...). La maternelle a été conçue pour 3 classes et 6 classes pour la primaire, on en est à 11 à la maternelle et 18 au primaire ! (...). Il serait temps de construire autre chose que des résidences (...). C'est vous qui le dites et on approuve ! à quand un deuxième groupe scolaire ?

Prière de ne pas jeter sur la voie publique

LBSA
LE BON SENS
AUDENGEAIS
ASSOCIATION
LOI 1901
W 336002704

n° 16

Le LAVOIR

NOVEMBRE 2020

EDITO NLY a été réélue. 25 % des Audengeois

(seulement) ont ainsi reconduit un maire qui taxe ses habitants comme dans aucune autre commune. Une élue qui collectionne tant de mandats que seul notre centre ville semble être géré. Il faut savoir maîtriser sa faim de pouvoir.



Cette élue a même mené dernièrement, sous fond de polémique, une cabale à la COBAN

pour conquérir la présidence. Elle n'en a décidé jamais assez. Cette élue bétonne et bétonne, tout en claironnant à qui veut l'entendre que notre patrimoine naturel s'embellit. Qui peut croire cela ?

Cette élue se fiche de la forêt, de son entretien et voit en elle un seul intérêt, celui du revenu. Elle y voit aussi une zone agricole du côté de Lubec où 2 abeilles volent au-dessus de champs sans culture. Une zone où les terrains ont été vendus à 0,25 €/m². Quelle aubaine pour ces heureux propriétaires qui ne font pas pousser grand chose (à une ou deux exceptions près) !

Cette élue prônait le bien-être de nos enfants dans les écoles au-

dengeois, une nourriture saine et des projets éducatifs à foison. Mais qu'en est-il vraiment ?

Cette élue gère son conseil comme une entreprise dictatoriale. **Une vingtaine d'élus autour de la table mais c'est elle, seule, qui décide de tout.** Nous pouvons même avancer que la plupart de ceux-ci n'ont pas connaissance des dossiers. Cette élue, dont tant de conseillers ont claqué la porte ces dernières

années. Une hémorragie unique ici, sur le Bassin. Pourquoi ? Parce qu'ils ont éventuellement tenu tête à un développement effréné ? Ont-ils perçu (parfois tard...) la stratégie qui se glissait insidieusement dans cette commune, cette stratégie folle qui menace notre bien-vivre ensemble ici, à Audenge ?

Certains habitants ne verront plus jamais le soleil depuis leur maison individuelle, masqué par un nouveau projet d'immeubles à étages à quelques mètres de chez eux. En conclusion, jamais dans l'histoire de notre ville, les habitants n'ont autant été dressés les uns contre les autres, année après année, par un processus idéologique et manipulateur. **JCD**

Budget excédentaire

Si c'est un excédent « véritable », c'est encore un bel exemple de non-anticipation alors qu'Audenge manque cruellement d'infrastructures. À quand un deuxième groupe scolaire ?

Aides aux professionnels du port

Une fois n'est pas coutume, nous approuvons la décision de NLY d'exonérer les professionnels du port des charges locatives en raison du confinement. Nous aurions cependant souhaité une mesure pour les autres commerçants et artisans audengeois, sous forme de bons d'achats distribués à chaque Audengeois à dépenser chez ces derniers. Le budget des animations et de la communication inutilisé pendant cette période aurait pu être utilisé à ces fins. **Le Lavoir**

Arrêt cardiaque : s'en sortir, c'est possible

dans toutes les communes du Bassin d'Arcachon sauf à Audenge car il n'y a pas dans notre ville de défibrillateurs externes en libre accès, visibles du public et en permanence faciles d'accès.

Lorsqu'une personne est victime d'un arrêt cardiaque, sa chance de survie, sans massage cardiaque et défibrillation, diminue de 10% par minute, alors que les secours arrivent en moyenne au bout de 15 minutes. La seule solution face à un arrêt cardiaque est de faire repartir le cœur par un choc électrique ou défibrillation dès les premières minutes.

Facteur aggravant la ville d'Audenge ne dispose pas de service de secours (pompiers et SAMU) sur site. Le déplacement programmé de la caserne des pompiers de Biganos vers la zone commerciale de la Cassadotte ne pourra que rallonger les délais d'intervention et réduire plus encore les chances de survie. Délais plus importants encore s'il s'agit d'Hougueyrea, de Lubec et de la Pointe Emile.

La quasi-totalité des communes du Bassin d'Arcachon ont anticipé ce besoin depuis de nombreuses années alors même qu'elles disposent d'un service de secours sur place. Dans ces communes, de nombreux appareils sont en accès libre à l'extérieur des bâtiments, d'autres sont embarqués dans les véhicules de la police municipale.

A titre d'exemple, **Lège Cap Ferret dispose depuis 2010 de 13 défibrillateurs tous installés à l'extérieur des bâtiments.**

C'est sans succès que j'ai personnellement attiré l'attention de Nathalie Le Yondre, maire d'Audenge en juillet 2019, à ce sujet. Aujourd'hui, un an après, rien n'a changé :

toujours pas de défibrillateurs externes en libre accès, installés à l'extérieur des bâtiments et accessibles de jour et de nuit, 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

Jusqu'à la veille des élections municipales, un seul défibrillateur était installé au bassin de baignade, à l'intérieur du poste de secours, accessible uniquement pendant la période estivale aux seules heures de présence des maîtres-nageurs.

C'est dans la Dépêche du Bassin du 10/09 que je découvre que la municipalité s'est dotée de trois

DAE, ils sont confidentiels, installés sans aucune information du public, à l'intérieur de bâtiments non accessibles en permanence. La municipalité y indique "qu'il est prévu de compléter ces équipements en fonction des besoins et de la réglementation".

Qu'attend donc la municipalité pour respecter la réglementation

qui lui imposait au 1/01/2020 d'équiper d'un DAE l'école primaire d'Audenge, ERP de catégorie III, (plus de 400 élèves et personnels d'encadrement) ?

Au bassin de baignade, j'ai vainement cherché la signalisation aux abords et sur le lieu d'implantation du DAE, obligatoire par arrêté du 29/10/19. Idem pour les contrats de maintenance sur les CR du conseil municipal et la déclaration d'implantation sur la "base de donnée nationale".

Qu'attend donc la municipalité pour respecter ses obligations de signalisation, de maintenance et de déclaration des DAE ?

L'achat de défibrillateurs ne doit pas être vu comme une contrainte, mais bien comme une obligation pour contribuer à sauver des vies. **L'achat de DAE est-il moins important que les travaux "de sécurisation" de la voirie,** que l'achat de caméras de vidéosurveillance, de radars pédagogiques, de jumelles de contrôles routiers ?

L'argument d'une possible dégradation de ces équipements s'ils sont installés à l'extérieur ne tient pas lorsqu'ils peuvent être placés sous la surveillance de caméras déjà présentes en nombre sur la commune.

Nous sommes tous concernés, promeneurs du dimanche ou athlètes de haut niveau.

L'accident cardiaque peut toucher n'importe qui, n'importe quand, quel que soit notre âge et peut intervenir en tous lieux et à toutes heures et non seulement à l'occasion d'une activité sportive, aux heures d'ouverture d'une salle de sports ou d'un bassin de baignade !

Si, comme moi, vous vous sentez concernés par l'absence de cet équipement à Audenge, **vous pouvez agir en interpellant les élus de la commune** pour qu'Audenge offre à chaque citoyen une chance de survivre à un accident cardiaque.

Christian GUICHARD

Sans tomber dans l'anachronisme outrancier, le florilège des

déclarations de madame Le Yondre, dans le bulletin de juillet 2020, rappelle la Russie du 19^{ème} siècle, quand le prince Grigori Potemkine érigeait de luxueuses façades en carton-pâte dans les villages visités par la tsarine Catherine II, afin de masquer leur pauvreté et leur misère. Taquine recyclée plus tard par les soviets pour éblouir les communistes européens venus tâter du progrès stalinien.

Ses dernières déclarations en font une spécialiste du trompe l'œil. Qu'on en juge...

Capter avec plus de justesse la vision

d'Audenge par ses administrés. (...) La commune (...) croît et s'embellit. (...) Les enjeux environnementaux. (...) Limiter la constructibilité...

Toujours la même auto-satisfaction, le même déni.

Je n'ose parler de cynisme, il requiert esprit et lucidité. Ce n'est pas faute d'interpeller l'édile réélu sans panchise sur des nuisances, des manquements qui gâtent le quotidien de nombreux audengeois visiblement exclus de ses bonnes grâces.

Le parc bordant l'église est devenu le crottoir de dizaines de chiens qui viennent quotidiennement à pied, en voiture, purger leurs intestins là même où les enfants jouent et courent les œufs de Pâque la saison venue. Proposition lui a été faite de planter deux piquets avec distributeurs de sacs plastiques afin de ramasser ces déjections (que l'on trouve également régulière

Une bourgade Potemkine

ment devant chez soi) ainsi que le font de

nombreuses communes petites et grandes. Pas de réponse !

Les halles et la rue du port sont devenues le terrain de jeu de scooters bruyants qui pratiquent le rodéo et déboulent à des vitesses excessives sur une rue d'ornières qu'il faudra bientôt remonter en pirogue à la première pluie. Route étroite où l'on se croise dangereusement. Quelques pelletées de castine sont jetées une fois l'an à la va vite. L'entretien général est à l'avenant. Proposition lui a été faite de réenvisager la circulation en améliorant, voire en contrain-

gnant le retour du port par la rue des Marins et la rue des Acacias (qui se faisait en partie jusqu'à l'an dernier). Résultat : deux sens interdits qui empêchent désormais le retour par ces rues et engorgent davantage le trafic. Pour information,



Biganos, avec des contraintes urbaines bien plus compliquées, a trouvé des solutions en plein centre-ville.

Des abribus au compte-goutte pour les usagers, etc...

La liste n'est pas exhaustive comme le savent 75% des audengeois qui n'ont pas voté Le Yondre dont la passion est le béton et le pouvoir. Reconnaissons-lui le talent de la basse politique qui fait des carrières, souvent ; des gloires, jamais. Talleyrand le dit, qui se trompe rarement : « Ce qui est cru est plus important que ce qui est vrai ». N. Le Yondre l'a bien compris. AC

Cumul de mandats

On sait que Madame Le Yondre cultive le double langage.

Après avoir voté pour Bruno Lafon au poste de président de la Coban, elle aurait monté une cabale pour le déloger parce qu'il était candidat aux sénatoriales. Rappelons qu'elle a été candidate (sans succès) à la députation et qu'elle est aussi conseillère régionale, on dénombre déjà une vingtaine de mandats à son actif. Il semblerait qu'elle se verrait bien présidente de la COBAN ! GL